



### Au sommaire de ce numéro

OMC, conférence de Hong-Kong.....	2
Les valeurs de l'altermondialisme.....	3
Bolkestein , suite ; Clearstream ; forum social européen .....	4
Revue de presse ; courrier des lecteurs ; agenda.....	5
Adresses utiles.....	6

## Vers la fin du libéralisme

**Le libéralisme est condamné, mais il ne le sait pas encore.** Et pourtant, si ses thuriféraires voulaient bien se rappeler les conditions posées par ses fondateurs, Adam Smith et consorts, l'une d'entre elles devrait les alerter : le libéralisme ne peut fonctionner que si la nature est inépuisable au regard des besoins de l'homme. Ce fut sensiblement vrai jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, qui oserait prétendre que ce l'est encore ?...

Entendu récemment Mr le Baron Seillières se féliciter de l'emprise universelle du libéralisme : « *Tous les pays du monde, disait-il, s'y sont ralliés, en dehors de Cuba et de la Corée du Nord, il serait temps, ajoutait-il, que les Français le comprennent* ».

Je ne peux m'empêcher de penser que Mr le Baron doit avoir parmi ses ancêtres un aristocrate qui devait tenir des propos à peu près semblables dans les années 1785. Il aurait constaté que tous les peuples de l'Europe et même du monde vivaient sous le régime royaliste aristocratique et en aurait conclu que c'était donc le seul qui soit viable et digne d'avenir. Il devait trouver normal le régime des privilèges et le servage qui l'alimentait, comme Mr le Baron ne voit d'autre solution que la flexibilité du travail pour financer ses stocks-options et ses revenus extravagants.

La révolution est arrivée, peu d'aristocrates l'ont vue venir, et il ne fallut cependant guère plus d'un siècle pour que le régime parlementaire s'installe partout en Europe. Le tout en partie à l'initiative de ce peuple trublion et indocile qui décidément ne comprend jamais rien: les Français. Ce ne fut pas facile. Il y eut l'Empire et la Restauration, avatars de la Révolution nés en grande partie des divisions internes dans les rangs de ceux qui l'avaient conduite.

ATTAC, il faut le rappeler, est née en France, et depuis, c'est notre association qui fédère et alimente la plupart des réflexions sur **l'avenir du monde**. Elle a, cette année, lancé le « **manifeste** » qui devrait voir le jour dans les mois qui viennent. Déjà foisonnent sur le site quantité d'idées et de propositions pour un « autre monde ». ATTAC 92 y a largement participé et nous avons anticipé sur le manifeste dès le lancement en 2005 de la « nouvelle dynamique ». Un groupe de travail a déjà élaboré plusieurs documents, sur les valeurs de notre société, la démocratie, l'énergie et l'écologie, le travail, la richesse et la propriété des moyens de promotion.

Nous participons aux travaux du groupe de rédaction d'ATTAC national. Notre réflexion n'aura de valeur que lorsqu'elle aura été présentée à nos adhérents et discutée avec eux. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire dans certains groupes de proximité, et nous continuerons au cours des prochains mois.

Mais il y a urgence et nous devons nous soumettre au calendrier d'ATTAC. Car **l'année 2007 sera décisive**. Ou nous serons entendus et nous avons encore quelques chances d'incurver le cours du monde, ou nous nous enfermons dans son inévitable destruction.

Pour peser de tout son poids et éviter les bégaiements de l'histoire, il faut à tout prix qu'ATTAC redevienne un mouvement écouté et respecté. Le temps des divisions doit être clos. Nous sommes consultés sur de nouveaux **statuts**, et **il est important que tous les adhérents votent**.

Puis il y aura les **élections au conseil d'administration d'ATTAC national**. ATTAC 92 se refuse à donner des consignes de vote. Pour y voir clair dans les candidatures, nous avons proposé à tous les candidats un questionnaire sur quelques points précis du fonctionnement d'ATTAC.

Les réponses nous parviennent. Nous les diffuserons, à chacun de se déterminer. Ayons conscience de l'importance de l'enjeu.

Michel BERGER

Adressez-nous vos réactions, vos commentaires, vos analyses, vos questions, vos réponses, vos coups de cœur, vos coups de gueule.

Sur ATTAC, sur l'actualité, sur une émission, un film, un livre.

De trois lignes à une page.

Dans le respect des règles de toute publication, et dans la limite impartie (6 pages), nous les publierons.

Le prochain numéro sera bouclé fin septembre : à vos plumes ! N'attendez pas le dernier moment...

Ce numéro vous a intéressé ?

Ne soyez pas égoïste, faites en profiter vos amis.

Texte transmis par Marc Flender, d'après le compte-rendu de la réunion d'ATTAC Paris 13-14-15 (orateurs : Susan George et Frédéric Viale) établi par J-M.Darioscq

### Rappel historique

Depuis la création de l'OMC en 1994, se tient tous les 2 ans une "conférence ministérielle".  
**1996 : Singapour** : les pays riches ont essayé d'introduire de nouveaux sujets qui n'étaient pas dans le traité initial (les "Questions de Singapour"), ce que les pays du Sud ont refusé.  
**1998** : Genève : n'est pas restée dans l'histoire.  
**1999 : Seattle** : blocage retentissant et intervention bruyante de la société civile.  
**2001 : Doha** : un accord est trouvé, dans le climat d'après les attentats du 11 septembre; mise en route d'un nouveau cycle de négociations, dit "cycle du développement", que les négociations actuelles sont censées conclure.  
**2003 : Cancun** : nouveau blocage, attribué par certains à l'intransigeance du négociateur européen Pascal Lamy.  
**2005 : Hong-Kong** : Pascal Lamy, nouveau directeur de l'OMC doit laver son honneur et après ce qui est perçu comme des "échecs" successifs, l'avenir même de l'OMC serait en jeu.

### La conférence de Hong-Kong

Les pays du Nord (surtout USA et UE) ont été très agressifs, pour obtenir à tout prix un accord (et sauver l'OMC).  
Le Brésil et l'Inde ont tourné casaque et lâché leurs anciens alliés (les petits pays du Sud qui pèsent peu dans le commerce mondial).  
Un accord est intervenu, a minima mais mauvais pour les peuples.  
La Chine a été très discrète.  
Les principales décisions ont été les suivantes :

**Agriculture** : Trois "piliers", tous trois sources de heurts :

#### 1) Les subventions à l'exportation :

L'UE a accepté de les supprimer, mais seulement à partir de 2013, date de la fin de son budget voté en 2005. Rappel : la PAC comprend 42 Milliards d'euros par an de subventions agricoles, dont seulement 2,3 à 2,7 Milliards d'euros par an à l'exportation. Le budget insuffisant de l'Europe ne permet pas non plus une mise à niveau des nouveaux entrants, qui sont justement essentiellement agricoles.

#### 2) Les aides internes (subventions hors exportation) :

Les pays riches refusent toute négociation à ce sujet. Ils ont en effet fractionné leurs subventions en 3 "boîtes" :

- la boîte verte : subventions ne posant "pas de problème" de concurrence, donc non négociables ;
- la boîte bleue : subventions discutables ;
- la boîte orange : subventions à supprimer.

#### 3) L'accès aux marchés :

- Les "pays les moins avancés" (qui représentent 1% du commerce mondial) ont obtenu de pouvoir vendre dans les pays du Nord sans droit de douane 97 % de leurs produits. Mais les 3 % qui resteront bloqués seront choisis par les pays importateurs (riches), à la discrétion de chacun, selon les marchés intérieurs qu'il ne voudront pas voir concurrencés. *Autrement dit, les pays riches pourront continuer d'empêcher les importations concurrentielles, les 3% n'étant pas en volume*

des importations mais en nombre de lignes de types de produits importés (qui peut être de plusieurs centaines, jusqu'à 6000).

### Biens (hors agriculture)

- L'accord oblige tous les pays à réduire (jusqu'à l'annulation) toutes les barrières douanières pour toutes les industries, y compris la pêche et la sylviculture

Le premier *risque* évident est *écologique*, avec un pillage effréné.

Le second est pour les industries naissantes : dans l'histoire, les pays qui ont développé leurs industries ont toujours utilisé 2 protections : des tarifs douaniers élevés et des subventions ciblées. Dépourvus de ces boucliers, les pays "en voie de développement" ne se développeront plus du tout car leurs industries seront laminées par la concurrence des transnationales du Nord.

De plus, dans les pays pauvres, les taxes douanières représentent 50% des revenus de l'Etat. Ce manque à gagner retentira donc sur le peu de *services publics* qu'ils pouvaient offrir.

- La formule retenue pour l'abaissement des droits de douane a été la "formule suisse", c'est à dire une réduction plus importante pour les droits élevés (et non pas proportionnelle).

Ce qui pénalisera évidemment les petits pays qui tentaient de protéger certains secteurs. Des "coefficients d'assouplissement" pourront être discutés ultérieurement.

Les pays riches demandent la suppression TOTALE des tarifs douaniers sur certains secteurs : pêche, mines, en particulier métaux précieux, textiles, chaussures, petit équipement électronique,...

- L'Afrique du Sud et le Brésil jouent leur propre jeu de puissance régionale et espèrent profiter de l'accord pour envahir tous les autres pays limitrophes

### Services (AGCS) :

- Le représentant de l'UE (Peter Mandelson) avait demandé la libéralisation obligatoire de 139 sous-secteurs sur les 160. Une telle proportion affecterait inévitablement les services publics.

Les listes de demandes plurilatérales de libéralisation devront être conclues le 28 février 2006, les listes d'offres le 31 juillet 2006 et les listes finales d'engagements le 31 octobre 2006.

- Un petit article discret devrait avoir de grandes conséquences : **tout Etat (ou groupe d'Etats) pourra formuler des demandes de libéralisation de services à un autre Etat (ou groupe d'Etats).**

Ce(s) dernier(s) auront l'obligation d'examiner ces demandes et leur marge de manoeuvre pour refuser sera évidemment fonction du rapport de forces par ailleurs. *Cet article permettra donc d'accélérer le processus général*, en permettant des accords bilatéraux et plurilatéraux. Ensuite, du fait de la "clause de la nation la plus favorisée", tous les autres pays pourront se prévaloir de ces accords et exiger les mêmes libéralisations. Cela aurait pour conséquence une accélération considérable du processus de libéralisation des services dans le cadre de l'AGCS.

Dans cette perspective, ont été constitués des "groupes d'amis" de certains services. Il s'agit de groupes de pays aimant tellement un service, qu'ils s'allient pour exiger des autres pays la libéralisation dudit service.

- A l'Inde, on a promis de discuter du Mode IV (détachement de travailleurs, tels qu'informaticiens), ce qui a fait que ce pays s'est désolidarisé des autres pays du Sud.

Comme d'ailleurs le Brésil, dès lors qu'une date de fin des subventions à l'exportation a été promise par l'UE. Privés de leurs deux soutiens, les différents groupes de pays ne se sont pas coalisés contre un mauvais accord, comme cela s'était produit à Cancun.

- Mode III (investissement dans les autres pays, filiales) : exigence d'ouverture et de possibilité d'investissement à 100% et sans aucune restriction protectrice.

### Les méthodes de l'OMC

Le coût des délégations et des négociations ne met évidemment pas toutes les puissances économiques sur le même plan.

Certains pays sont lourdement endettés, et sont dépendants des décisions du FMI et de la BM, organismes dans lesquels les USA et l'UE ont un poids déterminant.

La procédure dite "de la chambre verte", consiste à convoquer un nombre restreint de pays sur une question donnée, les plus faibles étant soumis à une forte pression. Lorsqu'ils ont cédé, les autres (qui n'avaient pas été invités) ne se sentent pas la force de résister.

Pour l'AGCS, le directeur de l'OMC a carrément remplacé un texte discuté et explicitement non consensuel par son propre texte, en le répétant jour après jour jusqu'à ce que tous les pays l'acceptent.

Les représentants du Brésil et de l'Inde ont allègrement menti aux ONG et médias en affirmant le matin leur solidarité avec les autres pays du sud, et en acceptant le soir l'accord. Ceci en échange d'un accès à la cour des grands: le "five interested parties", qui pourrait remplacer le QUAD (USA, UE, Canada, Japon).

Dans cette situation, l'Afrique du Sud a elle aussi accepté l'accord, considérant qu'il pourrait lui être assez favorable sur les biens non agricoles. De ce fait, les petits pays ont dû finir par céder, en n'ayant obtenu que très peu de choses.

Le rôle des lobbyistes au service des transnationales est majeur et insuffisamment décrit. Ils dictent littéralement les termes des accords, que passent ensuite les négociateurs au nom des Etats.

### Les campagnes d'ATTAC et autres

Poursuite des campagnes d'information, d'explication de ce que sont l'OMC et ses accords.

Collectivités territoriales "hors AGCS" : exigence de moratoire, de débat public et de changement de mandat au commissaire européen au commerce. Actuellement 800 collectivités, représentant 80% de la population française.

Mais celle-ci est-elle informée et les services publics sont-ils pour autant mieux préservés ?

Extension de ce mouvement aux collectivités territoriales d'Europe, ainsi qu'au forum des collectivités locales à Caracas.

De même que les Forums sociaux mondiaux ont été créés pour faire le pendant des forums économiques de Davos, il est proposé d'organiser tous les deux ans, quelques mois avant la conférence ministérielle de l'OMC, des forums mondiaux décentralisés discutant du même agenda. L'idée paraît bonne mais pas facile à organiser...

Campagne anti-Bolkestein: nous devons souligner la filiation-concordance-complémentarité de la directive avec l'AGCS, pour la libéralisation des services publics et la mise en concurrence des travailleurs ayant des salaires et des protections inégales

# Les valeurs de l'altermondialisme

« [Tout](#) ce qui a son [prix](#) est de [peu](#) de [valeur](#) » : Friedrich Nietzsche dans « Ainsi parlait Zarathoustra ».

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, un formidable besoin de vie et de liberté a donné naissance à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, cosignée par un ensemble de pays représentant 95% de la population humaine. Une simple relecture de cette Déclaration nous montre que l'idéologie néo-libérale entre tout simplement en contradiction avec la plupart de ses dispositions, et révèle à quel point cette idéologie engendre une régression par rapport au niveau de civilisation que la Déclaration de 1948, après celle de 1789, nous avait permis d'entrevoir.

La « patrie terrestre » n'est pas abstraite, d'autant plus que nous percevons maintenant clairement la finitude de ses ressources. Et ceci souligne la nécessité d'identifier des valeurs universelles : si la « mondialisation » a un sens, pour nous c'est d'abord celui-là.

Sans qu'il soit nécessaire de construire ex-nihilo un nouveau corpus de valeurs, il convient néanmoins de consolider et d'actualiser celui de 1948, car nous avons besoin de nouvelles « bases », face aux dangers multiples du néo-libéralisme :

- le développement de la marchandisation et de la monétarisation de toute chose,
- les régressions démocratiques et le développement d'inégalités insupportables,
- les dérèglements climatiques et les atteintes souvent irréversibles à l'écologie de la planète,
- l'accélération de la techno-science, et sa marche incontrôlée,
- la concentration des médias et l'hypertrophie de la publicité,
- la conjonction à la fois d'un nivellement, qui détruit les diversités culturelles, et d'une atomisation de communautarismes locaux, qui entrave toute avancée humaine commune.

## Nous, altermondialistes, voulons par conséquent affirmer les principes suivants :

**1 – La Déclaration universelle des Droits de l'Homme** de 1948 est la base des valeurs sur lesquelles nous voulons construire la société humaine. La mission première de toute institution internationale est de veiller à sa mise en œuvre complète et permanente.

**2 –** Cette Déclaration, complétée par les dispositions suivantes, constitue la base d'un **droit international**, reconnu et respecté par tous les peuples.

**2.1 -** Ce droit prévaut sur les lois des différents pays ou régions du monde et sur tout autre droit de portée internationale, notamment sur les droits des affaires et du commerce.

**2.2 -** La société humaine doit mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de ce droit international. Des institutions judiciaires internationalement reconnues et dotées des moyens financiers et matériels conséquents doivent être mises en place, et leur fonctionnement soumis à un contrôle démocratique public.

**2.3 -** Ce droit international étendu considérera, outre les crimes contre l'humanité, les atteintes au droit des individus, aux ressources naturelles et aux biens communs de l'humanité, ainsi que la criminalité financière.

**3 –** La définition de la **liberté**, telle qu'elle apparaît dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, est complétée sur deux aspects :

**3.1 -** L'un (précisant l'article 21) concerne la possibilité de peser sur les décisions collectives. La mise en place de la démocratie participative chaque fois que c'est possible, et le renforcement de la démocratie représentative (durée limitée, statut, mandat impératif, etc) constituent des priorités.

**3.2 -** L'autre limite les abus du pouvoir militaire et policier sur les individus : la liberté doit être préservée et protégée par la société, y compris contre des mesures de contrôle ou de sécurité qu'elle serait elle-même amenée à prendre ; tout individu doit avoir les moyens à tout moment, de contrôler depuis tout lieu, l'utilisation qui est faite de toute information le concernant.

**4 - La dignité de la personne humaine** constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix (Préambule de la Déclaration). Les articles 22 et 23 peuvent être précisés :

**4.1 -** Parce qu'il est considéré qu'en deçà de conditions matérielles minimales, la dignité de la personne humaine n'est plus respectée et la liberté de l'individu n'a plus de sens, la société humaine a le devoir impératif d'assurer des conditions de vie décentes à tout être humain : nourriture, logement, soins et éducation.

**4.2 -** Tout individu a droit, de par sa naissance, à un revenu minimum indépendant de tout travail ou fonction sociale, revenu dont les modalités d'attribution seront adaptées à la situation particulière de chaque pays ou région.

**5 - La protection de la vie** est une règle fondatrice de la société humaine. Elle se décline en quatre principes :

**5.1 - Principe de durabilité.** Le développement de la société humaine doit entrer dans le cadre de la préservation à long terme des ressources naturelles de notre planète, nécessaires à la perpétuation de la vie. Un cadre législatif international sera défini.

**5.2 – Principe de souveraineté alimentaire.** Chaque pays dispose du droit d'assurer lui-même la production des besoins prioritaires en alimentation pour sa population. Les règles du commerce international ainsi que celles définissant les conditions d'endettement des pays les plus pauvres tiendront compte prioritairement de ce principe.

**5.3 - Principe de sécurité.** Les armes de destruction massive seront éradiquées, sans restriction, sans préalable, et sous contrôle international démocratique et public. Il sera assigné aux autres armes et aux équipements associés, une stricte finalité de protection des libertés et de sécurité publique.

**5.4 - Protection du vivant et principe de précaution.** Par les conséquences éthiques et environnementales qu'elles peuvent entraîner, l'investigation scientifique et l'expérimentation dans le domaine du vivant doivent faire l'objet d'une législation internationale et d'un contrôle très stricts. Notamment, les dépôts de brevets ne peuvent être admis, sur une durée limitée, que

pour des inventions et non pour l'appropriation privée de connaissances ou d'espèces.

Aucune expérimentation à grande échelle d'un produit, à fortiori aucune commercialisation, ne pourra être effectuée, avant que des **tests contradictoires** menés sous contrôle international, **aient prouvé son innocuité**.

**6 - La solidarité** est une nécessité absolue pour la survie de l'espèce humaine. Elle implique le respect de trois principes :

**6.1 – Définition des biens communs** de l'humanité. Aura le statut de bien commun, toute ressource ou service considéré comme vital ou stratégique pour l'avenir de la société humaine ou pour son apport au patrimoine culturel humain. A ce titre, un bien commun de l'humanité ne peut faire l'objet d'échanges marchands. Sa création, sa production et son utilisation doivent rester sous contrôle international démocratique et public.

**6.2 - Principe de partage des connaissances.** Les connaissances scientifiques font partie du patrimoine de l'humanité. A ce titre elles doivent rester publiques, accessibles, et libres de tout droit de propriété.

**6.3 – Principe d'équité.** Dans la mesure où les transactions spéculatives ne créent aucune richesse pour la communauté humaine, les revenus résultant de ces transactions doivent être taxés plus lourdement que ceux provenant de la production de biens et de services. Le produit de ces taxes internationales doit servir à financer les revenus minima (Article 4) en priorité pour les pays ou régions les plus pauvres.

**7 – La tolérance et le respect de la diversité** sont une valeur fondatrice de la société humaine. Il est considéré que la diversité des cultures, des croyances, des modes de vie dans les différentes régions du monde, fait partie de l'histoire et du patrimoine de l'humanité. Ces modes de vie doivent par conséquent être préservés, dans la mesure où ils ne portent pas atteinte aux droits et à l'intégrité de la personne humaine.

**8 - Les principes de la démocratie** (représentation des citoyens, participation aux décisions, contrôle citoyen, conférences citoyennes, accès à une justice indépendante et égalitaire, transparence des décisions), ainsi que le principe de **laïcité** (assurant une stricte neutralité des institutions publiques vis-à-vis des croyances et des modes de vie) sont établis comme principes fondateurs de la société humaine.

**8.1 – Principe d'information équitable.** La société humaine a le devoir de préserver la diversité des sources d'information des individus et de limiter par des institutions de régulation les moyens publicitaires.

**8.2 - Accès à la démocratie.** Il est considéré que la mise en œuvre des principes de démocratie et de laïcité ne peut en aucun cas être imposée par un peuple à un autre, mais qu'elle est intimement liée à l'éradication de conditions de vie indignes, et à la scolarisation généralisée et systématique.

**Guy Gourevitch**

## Bolkestein , suite.....

**Ce n'est pas fini et toujours pas gagné ! Ne vous y trompez pas !.**

Le texte de la directive, réécrit par la commission et allégé par rapport à celui voté par le parlement européen le 16/02/2006, a été transmis le 04/04/2006 au conseil des ministres et au parlement pour co-décision ; la décision finale étant prévue pour la fin de l'année au plus tard.

Evidemment, cette nouvelle mouture ne prévoit toujours pas d'harmoniser les différentes législations afin de créer un vrai marché européen des services, seule voie pour éviter les distorsions et le règne de la loi du moins disant.

Pour l'essentiel elle entérine les amendements proposés par le parlement européen mais sa présentation au dit parlement par le nouveau commissaire, Charlie McCREEVY et son exposé des motifs confirment que les quelques avancées obtenues par rapport au texte initial sont des victoires à tout le moins temporaires :

--l'exclusion de la totalité **des services de santé** et de leur financement a été maintenue **mais** ils feront, McCREEVY dixit, l'objet d'une directive séparée.

--les **Services d'intérêt Général** (SIG) échappent toujours à la directive, **mais** leur définition laissée clairement aux soins des Etats membres dans la version parlementaire, a été supprimée et pour cause : **McCREEVY précise que la commission va prochainement en proposer une définition dans une directive spécifique . De nouvelles luttes nous attendent !**

--Il n'est toujours plus fait référence au droit du travail applicable aux prestataires de services et le principe de **l'application du droit du pays d'origine(PPO) n'apparaît plus**. Ainsi l'art 16- « libre prestation des services » précise que l'Etat membre d'accueil « **n'est pas empêché** d'appliquer...ses règles en matière de condition d'emploi, y compris celles énoncées dans des conventions collectives. Lors de la transposition de la directive dans son propre droit, il pourra en effet poser le principe du pays d'accueil ; **mais** d'une part, il n'y a pas obligation, d'autre part ses moyens de contrôle seront très limités : pas d'autorisation, pas de représentation...

**En conclusion :**

**Les autorités européennes pratiquent la tactique du contournement.** Face à la mobilisation, elles cèdent sur les points emblématiques, mais y reviennent ultérieurement au travers de textes spécifiques ou de communications d'orientation basées pour l'essentiel sur la jurisprudence de la cour européenne aux positions libérales. Elles espèrent ainsi faire passer inaperçues, par fraction , leurs volontés à travers des textes moins médiatisés.

Montrons que nous ne sommes pas dupes et continuons de demander le rejet de cette directive, en trompe l'œil et basée sur **la liberté d'exploiter** les différences de droits et de protection de l'individu au sein de l'UE.

**Groupe Europe 92**

## Le vrai scandale Clearstream, c'est l'opacité des chambres de compensation

Il n'y aurait certainement pas d' « affaire Clearstream » aujourd'hui, avec les apparitions épisodiques de noms de personnalités politiques, administratives et du monde des affaires français, si la société Clearstream faisait preuve de transparence et était soumise à contrôle. La fonction officielle de cet organisme est de servir de chambre de compensation pour les opérations de règlement-livraison de titres entre établissements financiers.

C'est une mission indispensable pour faciliter les transactions de titres entre tous les établissements financiers. Ayant eu accès à une partie des listes des clients de Clearstream lors de ses recherches, le journaliste Denis Robert a pu montrer qu'il existait des **comptes occultes**. Bien entendu, même dans les listes non publiées, les personnes ou les sociétés apparaissent rarement sous leur vrai nom ; elles ont recours à des sociétés aux intitulés plus ou moins exotiques ou très "business" pour cacher les réels donneurs d'ordres des opérations. C'est parmi ces listes "occultes" qu'auraient été glissés les noms de personnalités françaises. A côté d'opérations relativement claires, correspondant aux compensations des opérations de règlement-livraison de titres (actions, obligations et autres types de titres), il apparaît donc que ces **comptes non publiés** joueraient le rôle essentiel de « banque notariale » dans la circulation de **l'argent du crime**, dans la dissimulation quasi parfaite des transactions financières internationales douteuses et qu'ils constitueraient un circuit vital dans l'alimentation des **paradis fiscaux** en argent de toute nature.

Les représentants de Clearstream nient évidemment ces faits, mais la meilleure réponse serait certainement une surveillance de cette société et de Euroclear (l'autre chambre de compensation située à Bruxelles), confiée à un organisme public international. Le "secret bancaire" opportunément invoqué par quelques Etats (dont **le Luxembourg**) ne doit pas faire obstacle à un suivi régulier des opérations d'organismes financiers dont les conséquences peuvent être dramatiques pour des populations, des collectivités de travail, des Etats, des entreprises ou des personnes. **Attac** sollicite une rencontre avec M. Thierry Breton, ministre français de l'économie et des finances, pour lui demander de se faire l'avocat d'une telle demande auprès du gouvernement luxembourgeois, auprès du prochain conseil Eco-Fin de l'Union européenne et lors des prochaines rencontres internationales à l'OCDE et à l'ONU.

Il faut rappeler qu'en août 2004, une demande similaire avait été faite auprès du ministre des finances de l'époque, M. Nicolas Sarkozy, qui avait annulé le rendez-vous au dernier moment. (*Communiqué ATTAC national, 17 mai*).

## 4ème Forum Social Européen

Le quatrième Forum Social Européen s'est achevé le dimanche 7 mai par une Assemblée des Mouvements Sociaux.

La **grande manifestation** organisée le samedi 6 mai après-midi, contre le néolibéralisme, la guerre et le racisme a été un grand succès. Suivant les sources entre 80 et 120 000 personnes ont participé à ce défilé. Le peuple d'Athènes a répondu présent à l'appel pour cette manifestation de 7 kilomètres. Un message d'espoir était lancé au peuples du monde et en particulier à tous ceux qui résistent. Malgré quelques heurts à déplorer en début de manifestation, c'est le plus grand rassemblement à Athènes depuis les années 1975-1976.

Le bilan du Forum en termes de participation a été positif, puisque plus de **30 000 participants** se sont enregistrés.

Il a été décidé de poursuivre les campagnes dans chaque pays européen contre la guerre, le néolibéralisme, les menaces sur l'environnement (OGM, climat).

Il faut établir des **coordinations** pour des réseaux thématiques. Une déclaration commune va être diffusée reprenant la situation générale et montrant comment les luttes, à l'exemple de la France contre le CPE, et le refus du traité constitutionnel peuvent être efficaces.

Evocation des mouvements d'Amérique latine pour l'inversion des privatisations, qui sont un frein efficace au G8, au FMI, et aux projets de l'UE.

Les mouvements contre la guerre disqualifient la stratégie des USA, et de la Grande-Bretagne. Nous demandons le retrait de toutes les troupes d'Irak et de l'Afghanistan, le règlement du problème Palestinien, et Iranien.

Au mois de septembre des actions sont prévues pour l'élimination des bases militaires Américaines en Union Européenne .

Nous devons mobiliser en Union Européenne et en Afrique pour la protection des migrants et une citoyenneté de résidence.

Mobilisation également pour la défense des services publics et des droits sociaux.

L'Union européenne est une des zones les plus riches du monde et nous assistons à l'augmentation de la précarité. Nous voulons une Union Européenne construite sur une base sociale..

Le prochain Forum Social Mondial se tiendra à Nairobi au Kenya du 20 au 25 janvier 2007. Il est essentiel de favoriser le mouvement social en Afrique.

En juin 2007 réunion du conseil de l'Union Européenne, et du G8 à Saint-Petersbourg en juillet, puis à Rostock en Allemagne.

**Une convergence des luttes est nécessaire pour changer l' Europe, pour changer le Monde.**

**Hélène Caprani** (qui a participé au Forum)

**CPE :** Le gouvernement a fini par retirer le CPE. « Avec ce remarquable résultat, le syndicalisme, par sa mobilisation et sa détermination, a fait preuve de son efficacité et de sa responsabilité », conclut le communiqué unitaire des 13 syndicats.

Et, fait intéressant à noter, les messages de **solidarité** d'organisations syndicales ont afflué **de toute l'Europe**, y compris des nouveaux pays membres de l'Union, et même au delà des frontières européennes. La **Confédération européenne des syndicats (CES)** a demandé le retrait du CPE. « Je ne crois pas qu'on soutienne l'emploi en baissant les normes sociales », a déclaré son président, John Monks.

Car les autres pays européens ont également des politiques favorisant la flexibilité. Chaque Etat est tenu d'établir un « plan national de réformes » et d'adresser tous les ans un rapport sur sa mise en œuvre à la Commission, qui dresse sur cette base un bilan annuel de l'application de la stratégie de Lisbonne. Dans sa lutte contre la précarité, la France pourrait bien montrer la voie. (*Politis, 6 et 20 avril*). *Et si ça commençait comme ça, finalement, le « plan B » ?*

## Courrier des lecteurs :

**Léon Gilot (Clichy) :** L'aggravation du chômage des jeunes notamment et de la précarité, les violences urbaines, la crise du CPE et les erreurs gouvernementales montrent à l'évidence que **notre système politique fonctionne mal**, que la Vème république est usée, et qu'il serait urgent de créer une véritable démocratie participative avec une nouvelle constitution.

Aujourd'hui, deux problèmes majeurs nous interpellent : le chômage et le logement social. La dernière crise a rappelé les problèmes de la jeunesse, de l'éducation et de la formation. Dans les universités des étudiants sont parfois mal orientés dans des sections privées de tout débouché. L'inflation de surdiplômés n'assure pas forcément à tous un emploi bien rémunéré. Il y a donc un gâchis important humain et financier au sein de l'éducation dans le maintien de filières non porteuses d'avenir, et l'insuffisance des apprentissages.

Et pourtant **des effectifs manquent dans de nombreux secteurs**. Le **logement social**, par exemple, avec ses 3 millions de mal-logés, serait créateur d'emplois s'il était traité en fonction des besoins. Chaque année des centaines d'étudiants ne trouvent pas à se loger avec un foyer modeste. Le problème d'accueil des SDF et personnes expulsées est permanent. Car l'inflation des loyers du secteur privé est scandaleuse. On manque de structures éducatives et sociales dans les domaines de la santé, du handicap, de la dépendance des personnes âgées, et des reconversions professionnelles.

De nombreux peuples sont dans la misère, et prolifiques par suite des interdits religieux ou culturels, l'ignorance ou le rejet de la contraception et de l'IVG. Etant donnée la situation de l'emploi et du logement en France, sommes-nous en mesure d'accueillir davantage d'immigrés, en plus des clandestins qui viennent pour les parquer ensuite dans des taudis infâmes, et des petits boulots au noir mal payés ? Evidemment non. La vraie solution est d'augmenter considérablement **l'aide au développement**, afin que ceux qui veulent quitter leur pays puissent y rester et y vivre décemment.

### Charles Caprani : Athènes, dernier Forum Social Européen ?

Déjà au Forum Social Méditerranéen, nous avons perçu, à cause de l'immensité et de la diversité des domaines et des sujets traités, que beaucoup nous échappait des problèmes posés, et des tentatives de solution.

La Méditerranée c'est grand, et les problèmes qui agitent un bord, ne sont pas ressentis de la même manière à l'autre bord. Même si on peut se comprendre, les préoccupations sont différentes. Les niveaux de conscience des peuples sont très différents. Quelques intellectuels de ces différents pays viennent se confronter, se frotter aux réalités d'autres pays. Ils cherchent dans ces Forums, un exemple, un modèle des actions à réaliser et des résultats espérés, avec toute la distance que la variété des situations impose.

Loin de moi l'idée que ces Forums sont inutiles. A Barcelone le contact entre les peuples méditerranéens n'a pas cessé depuis le Forum. Au Mali, la confiance a retrouvé ses droits et il n'y a pas de jour sans que des nouvelles d'espoir de changements ne nous parviennent.

Mais je veux parler en terme d'efficacité, et du suivi des résolutions.

A Athènes, le 4ème Forum Social Européen risque de souffrir du même problème .

D'abord, la quantité. 278 débats politiques et séminaires, 104 activités culturelles. Feuilletter le programme donne le vertige. **Qui trop embrasse mal étreint.**

Parce que les sujets explorés concernent des populations Européennes qui n'ont pas le même niveau d'évolution, d'expérience, que leur histoire est très différente d'un pays à l'autre, leur prise de conscience se limite à une élite qui aura beaucoup de mal à faire bénéficier la population de ses apprentissages.

Nous savons que l'Europe des peuples n'existe pas.

Par contre l'Europe des Financiers existe et cherche à croître son pouvoir avec obstination loin de toute démocratie, par la volonté délibérée des décideurs, avec l'accord tacite des partis politiques et des syndicats de droite mais aussi de gauche.

En faisant entrer de force 10 pays de niveaux sociaux disparates d'un seul coup et d'autres encore en 2007, on affaiblit la conscience générale des peuples en dispersant les demandes, en les rendant incompatibles, et même concurrentes les unes des autres. La dispersion est une faiblesse.

**La formule des Forums doit changer.** Ils doivent rechercher l'efficacité. Ils doivent mutualiser des expériences, concrétiser des progrès, et fédérer des actions à l'échelle Européenne. Prendre des décisions.

Comment ?? Cela a été dit au Forum d'Athènes : en réunissant des Forums thématiques.

Aussitôt dit aussitôt fait. **Fin octobre prochain, Forum Européen pour la défense des services publics à Genève.** Nos amis Belges sont en pointe dans cette bataille. Bravo.

## Agenda

2 juin	20 H 30	<b>Courbevoie</b> , réunion publique organisée par le groupe de Colombes, Courbevoie,... « <b>La dette du Tiers-Monde</b> », 6 rue Adam Leroux (qui relie l'avenue du Château du Loir et la rue de l'Alma) à Courbevoie
6 juin	20 H	<b>Clichy</b> , conférence-débat Salle Heidenheim, place du Marché (à l'angle de la rue Méderic) « <b>Le nucléaire et l'Iran</b> »,
7 juin	20 H 30	<b>Antony</b> , réunion du groupe de proximité CABLeS (Antony-Bourg-la-Reine-Chatenay-Malabry Le Plessis-Robinson- Sceaux) Salle place des Anciens combattants d'Afrique du Nord.
8 juin	20 H 30	<b>Vanves</b> , réunion-débat, organisée par le groupe Vanves-Issy-les-Moulineaux « <b>Le projet de manifeste 2007</b> », espace Solidarité, 110, avenue Victor Hugo
14 juin	20 H30	<b>Malakoff</b> , 173 Boulevard Gabriel Péri, réunion publique organisée par le groupe de <b>Montrouge</b> « <b>l'altermondialisme dans le monde</b> »
15 juin	19 H 30	<b>Boulogne-Billancourt</b> , Brasserie des Arts, 7, Rond-Point Rhin et Danube (près du pont de Saint-Cloud) « <b>La vie après le pétrole</b> », café-débat, avec Pierre Tripiet
15 juin	20 H	<b>Clichy</b> , conférence-débat Salle Heidenheim, place du Marché (à l'angle de la rue Méderic)

« **Energie, société, climat, quel avenir ?** »,  
avec Michel Berger, président d'ATTAC 92, et Guy Chauveteau, IFP, directeur de recherche associé au CNRS

19 juin	19 H	<b>Malakoff</b> , repas de fin d'année (auberge espagnole) du groupe de <b>Montrouge</b> 173 Boulevard Gabriel Péri
20 juin	20 H 30	<b>Clichy</b> , réunion du groupe local Maison des Associations, 80, Boulevard Général Leclerc
20 juin		<b>Bagneux</b> : stand au marché solidaire des quartiers sud de Bagneux « <b>Consommer responsable</b> »
Xx juin	?	<b>Rueil, réunion publique (date à préciser, consulter site ATTAC 92)</b> « L'Europe, un an après le référendum », avec Claude Debons, syndicaliste
28 juin	20 H 30	<b>Bagneux</b> , réunion du groupe local, et pot de départ en vacances, Salle Gabriel Péri, 13 Av. Gabriel Péri (bus 188, arrêt Rosenberg),
28 juin	20 H 30	<b>Vanves</b> , petite bouffe, organisée par le groupe Vanves-Issy-les-Moulineaux espace Solidarité, 110, avenue Victor Hugo
10 septembre	10H-18H	<b>Fontenay</b> , participation au <b>forum des Associations</b> de Fontenay gymnase du Parc (sur la coulée verte)
23 septembre	14 H-...	<b>Fontenay</b> , journée organisée par ATTAC 92 pour le 92 Sud : conférences débat, ateliers, animation « <b>énergie et environnement</b> », après-midi et soirée 5, rue de l'Avenir

## ATTAC 92 : les adresses utiles

Siège social ATTAC 92 : 103 avenue Achille Peretti Neuilly sur Seine – Tel : 01 47 47 45 45 [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)  
Site internet ATTAC 92 : <http://www.local.attac.org/attac92> Resp. du site Jean Louis Montel 0143348369 [jean-louis.montel@tiscali.fr](mailto:jean-louis.montel@tiscali.fr)  
Merci de signaler votre départ du 92, votre changement d'adresse, votre changement de courriel, votre arrivée dans un nouveau groupe de proximité au courriel du Comité Local : [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)  
Local Attac de Malakoff : 173 Bd Gabriel Péri . Responsable : Marielle Topelet 01 46 56 58 61 [peleto@wanadoo.fr](mailto:peleto@wanadoo.fr)  
Education populaire et formation. Responsable : Guy Chauveteau 0147213 [guy.chauveteau@wanadoo.fr](mailto:guy.chauveteau@wanadoo.fr)

Quatre groupes de réflexion ou de travail sont actifs en 2006 au sein du Comité Local Attac 92. Si l'un de ces sujets vous intéresse, si vous souhaitez obtenir des informations, vous pouvez contacter les responsables de ces groupes :

- Culture : Cécile GANEVAL 0146881744 [cecilgan@free.fr](mailto:cecilgan@free.fr)
- Energie : Claude VOJTOVIC [linette12@infonie.fr](mailto:linette12@infonie.fr)
- Europe : Marie Catherine DESAULTY 0143507464 [mc.desaulty@free.fr](mailto:mc.desaulty@free.fr)
- Le Monde que nous voulons : Bernard BLAVETTE 0148258805 [bernard.blavette@wanadoo.fr](mailto:bernard.blavette@wanadoo.fr)

En vue d'une réflexion en commun sur des actions artistiques, les artistes membres d'ATTAC sont invités à se signaler à Cécile Ganeval.

-----  
**MERCI d'utiliser le bulletin de réadhésion envoyé par Attac national avec le journal « Ligne d'Attac » du début Janvier. Faites adhérer vos amis :**

## Bulletin d'adhésion 2006

NOM (en capitales) : .....PRENOM : ..... Homme / Femme (rayer la mention inutile)  
Date de naissance : .....Profession : .....  
Adresse : .....Code postal : .....Ville : .....Pays : ..... Téléphone fixe : .....  
..... Mobile : .....

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) : .....  
J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2006 la somme (pouvant comporter l'abonnement de 10 € à Lignes d'Attac) de :  
cochez le montant choisi, en fonction de votre tranche de revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :

tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 12 €	de 450 à 900 € : 19 €	de 900 à 200 € : 32 €	de 1 200 à 1 600 € : 42 €
	de 1 600 à 2 300 € : 57 €		de 2 300 à 3 000 € : 67 €	de 3 000 à 4 000 € : 92 €
	au-delà de 4 000 € : 122 €			

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association. je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) : par chèque bancaire ou postal

/ par carte bancaire n° :

date d'expiration :

signature :

A adresser par courrier à ATTAC, Service adhésions, 60646 Chantilly cedex - France

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.

**Angle d'attac 103, Avenue Achille Péretti – 92000 Neuilly**

Responsables de la publication : Michel Berger ([michel-berger@wanadoo.fr](mailto:michel-berger@wanadoo.fr)), Nathalie Levray ([nathalie.levray@wanadoo.fr](mailto:nathalie.levray@wanadoo.fr)),  
et Jean-Paul Allétru ([jean-paul.alletru@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.alletru@wanadoo.fr)). Mise en page : Jean-Claude Matarasso